



Bulletin d'information
de la Chambre de commerce,
d'industrie et des services
de Genève

CCIG info

Commerce international

Un Market focus sur la Serbie présentera à la CCIG le dynamisme économique de ce pays.

► PAGE 4

Environnement

L'électromobilité est un enjeu majeur pour l'économie et les déplacements de demain.

► PAGE 5

Economie

L'Enquête conjoncturelle de printemps de la CCIG montre l'optimisme des entreprises genevoises.

► PAGE 8

PRÉVOYONS ENSEMBLE LA PÉRENNITÉ ET LA TRANSMISSION DE VOTRE ENTREPRISE

N°1 en Suisse | 2'000 produits | 20 agences | 1'000 transactions par an
T.022 700 22 22 | www.remicom.com | pme@remicom.com

REMI(COM)
LOCAUX COMMERCIAUX - COMMERCE - ENTREPRISES

Fiscalité

Imposition de l'outil de travail : une réforme s'impose !

Le CCIGinfo a interrogé deux entrepreneurs qui ont développé leurs sociétés et créé des emplois en Suisse romande, essentiellement dans les cantons de Genève et Vaud. Ils dénoncent tous deux l'aspect confiscatoire que peut avoir l'imposition de l'outil de travail, exercée par le biais de l'impôt sur la fortune des propriétaires d'entreprise. À la tête de l'entreprise de collecte, de tri et de recyclage Retripa active en Suisse romande, **Marc Ehrlich** achète les déchets aux collectivités publiques et les revend sous forme de ressources naturelles secondaires. **Vicken Bayramian** est, quant à lui, à la tête de deux sociétés. La première, Field Solutions, est spécialisée dans le conseil dans le négoce des matières premières ainsi que dans l'arbitrage commercial international et la seconde, Cryptolex, est active dans la blockchain.



Marc Ehrlich



Vicken Bayramian

La Suisse est l'un des derniers pays à connaître l'impôt sur la fortune. En outre, son voisin hexagonal exonérait déjà de l'impôt sur la fortune – avant de le supprimer – le patrimoine lié à l'activité professionnelle de l'entrepreneur. La Suisse est-elle, selon vous, toujours attractive fiscalement pour les entrepreneurs ?

Marc Ehrlich (ME) : Vous touchez un point très important mais qui ne concerne pas la Suisse dans son ensemble. Quelques cantons suisses, et plus spécifiquement les cantons de Vaud, Genève et Bâle, constituent une exclusivité mondiale : ils découragent les entrepreneurs puisqu'ils taxent lourdement leur outil de travail. En d'autres mots, plus l'entreprise se développe, crée de l'emploi et de la

valeur pour son canton, plus l'entrepreneur – soit la personne physique qui possède les actions de l'entreprise – est pénalisé.

Vicken Bayramian (VB) : De mon point de vue, ce n'est pas forcément l'impôt sur la fortune qui est le problème mais la valorisation faite par l'administration fiscale de la société que vous établissez.

Concrètement, que représente dans le fond cette lourde taxation pour l'entrepreneur ?

VB : Je vais prendre un exemple. Disons que demain vous créez une société et que cette société perçe, ce que l'on espère pour chaque entrepreneur. Le chiffre d'affaires de la société va croître. L'administration fiscale ne calcule pas la

valeur de la société sur celle du capital, mais sur la valeur moyenne de vos chiffres d'affaires des dernières années. En tant qu'actionnaire et salarié de votre propre société, la valorisation de cette dernière fera partie de l'assiette de votre impôt sur la fortune. Pourtant, l'entreprise en tant que telle paye déjà un impôt, l'impôt sur le bénéfice. En d'autres termes, plus votre société fera des bénéfices,

suite page 2



Bachelor, Master, MBA, DBA, formations continues

Osez la formation!

eduQwa, IACBE & ISO 9001



022 979 33 79

esm.ch



Révélez vos talents et osez l'action!

Bachelors en Communication d'entreprise Management international

aussi sport-études



022 979 33 79

esm.ch

LAURENCE DE LA SERNA
Présidente



Des défis qui nous ramènent aux fondamentaux

C'est avec motivation et détermination que j'entame mon second mandat de présidente de la CCIG, tant il est vrai que c'est un plaisir de travailler au service des compétences des différents secteurs économiques de notre canton. Et cela, même si les temps sont difficiles, ainsi que tous l'ont relevé. Pandémie et guerre ont confronté la société, et les entreprises, à des défis insoupçonnés. On voit que ces situations, qu'on ne croyait pas probables, se sont produites. Elles nous obligent à un retour aux fondamentaux : assurer l'approvisionnement énergétique et alimentaire, garantir l'accès à la main d'œuvre et aux matières premières.

La guerre en Ukraine a remis sur la table la question de l'approvisionnement en énergie, un sujet qui préoccupe la CCIG et les entreprises depuis très longtemps déjà. Pour assurer son approvisionnement énergétique, la Suisse doit diversifier ses sources et éliminer les obstacles réglementaires afin d'exploiter pleinement le potentiel des nouvelles technologies ainsi que de sécuriser celles existantes sans impact CO₂, toutes destinées à un approvisionnement stable et autonome, économique et respectueux du climat.

L'une des leçons de la pandémie est que les sociétés occidentales n'avaient peut-être pas bien mesuré les conséquences de la désindustrialisation et de la perte de leurs capacités productives. La course à la production la moins chère se révèle parfois coûteuse au final, notamment pour les emplois et l'environnement. Genève a néanmoins de nombreux atouts pour maintenir et développer ses capacités industrielles et favoriser des circuits courts de qualité, comme le montrent les émissions Le Monde de Demain, auxquelles la CCIG est partie prenante au travers de l'association Industrie-Genève dont elle est membre fondateur.

L'existence d'infrastructures de qualité est clé pour notre tissu économique. Ainsi, je suis particulièrement heureuse que l'association Aeria+ ait pu voir le jour. L'aéroport est devenu un enjeu politique mais il est d'abord un outil dont les entreprises de Genève – et de la région – ont besoin pour assurer leur activité.

Préparer l'avenir, c'est aussi mieux prendre en compte la jeune génération d'entrepreneurs. Les jeunes ont des outils et des manières de penser différentes de la génération précédente, peut-être avec plus d'agilité. Notion dont on vient de voir au cours des dernières deux années à quel point elle est indispensable à la survie des entreprises. Mais les anciens ont aussi des compétences et une expérience bien utiles pour les jeunes. Je suis convaincue que tout le monde a à apprendre l'un de l'autre. Voilà donc autant de thèmes que je me réjouis de développer cette année, afin d'œuvrer plus intensément pour les missions que la Chambre défend au quotidien.

ÉDITORIAL

► suite de la page 1

fices, plus l'entrepreneur va payer des impôts. Ceci n'est pas très encourageant.

ME Tout le monde est taxé sur son revenu : en Suisse, ce sont des taux qui demeurent dans les moyennes de l'Union européenne, même s'ils sont dans les moyennes élevées. À l'impôt sur le revenu de 20 à 30 % s'ajoute celui sur la fortune. Pour la plupart des entrepreneurs, la fortune est constituée d'actions de leur entreprise ; c'est donc une fortune virtuelle, qui n'a pas de valeur bien définie parce qu'en général la société n'est pas cotée en bourse et donc n'a pas de valeur attribuée par le marché. La valeur de telles entreprises est le résultat d'un calcul théorique des autorités fiscales, qui souvent n'hésitent pas à l'augmenter.

Sur cette fortune ainsi valorisée, l'entrepreneur va payer un impôt sur la fortune, qui est de l'ordre de 0,8% ou 1% suivant les cantons (Genève, Vaud ou Bâle). Si on ajoute les montants nécessaires à payer cet impôt à l'impôt sur le revenu, nous pouvons arriver à des taux d'imposition réels qui atteignent 60, 70 voire 80 %, ce qui est tout à fait unique. Les boucliers fiscaux des cantons limitent cette imposition totale.

Donc, concrètement, si vous arrivez à 70 ou 80 % d'impôts, cela veut dire que, quand vous allez au restaurant et que vous payez une addition de 100 francs, vous devez avoir au préalable gagné 500 francs puisque 400 francs vont aller aux impôts ! La conséquence, c'est que vous devez tirer des liquidités de l'entreprise de manière permanente, au détriment du développement de la société elle-même.

Vous avez mis en exergue la double, la triple, voire d'une certaine manière – si nous prenons en compte le coût du travail – la quadruple imposition de l'entrepreneur. Plus fondamentalement, l'imposition de l'outil de travail souligne un taux d'impôt sur la fortune particulièrement élevé dans les cantons de Vaud et Genève. Suffirait-il, simplement, de baisser ce taux d'impôt pour supprimer cette problématique ?

VB : La réponse est oui. Mais, en réalité, il faudrait plutôt exclure de l'assiette de l'impôt sur la fortune la valorisation de la société que vous avez créée vous-même. Je ne parle pas des investissements spéculatifs, des actions – par exemple dans un grand groupe américain –



avec lesquelles vous avez fait fortune. Je parle d'une société que vous avez créée de vos propres mains, que vous avez pu faire grandir tout seul. Je pense aux start-ups, aux artisans et aux petits entrepreneurs de toute sorte.

ME : Alors, il faudrait baisser le taux sur la fortune. Mais, de nouveau, pour certaines entreprises, cela ne suffirait pas. À mon avis, il faut intervenir à plusieurs niveaux. En premier lieu, augmenter le taux de capitalisation qui est utilisé par les autorités fiscales, comme l'a fait le canton de Vaud au 1^{er} janvier 2022. En deuxième lieu, travailler sur une décote en ce qui concerne l'outil de travail, c'est-à-dire sortir de la fortune ce qui constitue l'outil de travail. En troisième lieu, revoir le bouclier fiscal parce que je crois qu'il faut consacrer aux impôts au maximum un franc gagné sur deux. Au-delà, l'imposition devient confiscatoire.

L'administration fiscale cantonale genevoise mettait en lumière, en 2018, l'exil d'une septantaine de contribuables sur les 300 plus riches du canton, sur la période entre 2010 et 2018. L'une des raisons évoquées était précisément la fiscalité particulièrement lourde de l'outil de travail. Mais finalement, tant que les problèmes que nous avons évoqués ne trouvent pas de solutions, est-ce que quitter ces cantons lorsqu'on est entrepreneur est une fatalité ?

ME : Il n'y a pas de fatalité : vous pouvez décider de payer jusqu'à la fin de vos jours des impôts qui sont totalement confiscatoires ! Mais il faut tenir compte du cycle de vie de l'entrepreneur. Une fois arrivé à un certain âge, il va se demander : est-ce que mes enfants vont reprendre l'entreprise ? Ce n'est pas toujours le cas, voire souvent pas le cas. Une bonne chose à faire dans cette situation, c'est de vendre son entreprise en franchise de tout impôt, puisque les gains en capitaux ne sont pas imposés. Et là, de toute évidence, la meilleure chose à faire est de quitter le canton puisque n'importe quel endroit

au monde est plus favorable que les cantons de Vaud ou de Genève. Sans aller jusqu'à Londres, Paris ou encore Milan, le Valais ou Fribourg sont extrêmement avantageux du point de vue fiscal.

VB : J'espère que ce n'est pas une fatalité et c'est pour cela qu'il faut se battre sur ce front. Je précise que je ne suis pas en train de parler de supprimer l'impôt sur la fortune pour les gens qui sont déjà très riches. L'entrepreneur, c'est celui qui prend le plus grand risque. Le minimum, par respect et par reconnaissance du risque qu'il prend, serait de l'encourager pour tout ce qu'il est en train de faire. Le moins que l'on puisse faire est de l'inciter à développer la société qu'il a créée de ses propres mains, en l'excluant du calcul de l'impôt sur la fortune.

L'un des plus grands penseurs du 20^e siècle est, selon moi, Nassim Taleb. Il a proposé d'instaurer une journée d'hommage pour les entrepreneurs qui ont échoué, comme nous avons une journée d'hommage au soldat inconnu mort pour la patrie. Parce que, si ces entrepreneurs n'avaient pas osé, même s'ils ont échoué, nous n'aurions pas tous les grands créateurs et toutes les grandes marques dont nous sommes si fiers aujourd'hui. Je ne suis donc pas en train de défendre les contribuables les plus riches. Je défends l'esprit d'initiative et l'esprit d'entrepreneuriat.

Qu'en est-il pour vous ? Avez-vous déjà pensé à quitter votre canton ? Qu'en est-il pour vos activités et vos entreprises ?

ME : Je suis encore dans la phase du cycle de vie où je me bats et où je vois des possibilités de développement. Je suis donc encore à quelques années de ce genre de réflexion.

VB : Malheureusement, je suis trop attaché à Genève et je crois qu'il reste ici des personnes qui défendent l'entrepreneuriat, la créativité et la liberté. J'ose encore espérer que l'esprit d'initiative qui a fait de Genève ce qu'elle est devenue ne disparaîtra pas de sitôt. ■

Pour comprendre et faire comprendre les enjeux !

Connecter et informer les entreprises à Genève



Vous souhaitez faire connaître le CCIGinfo à d'autres collaborateurs ou disposer d'exemplaires supplémentaires pour vos visiteurs, vos partenaires, etc. ? Envoyez votre commande à publications@ccig.ch, en indiquant le nombre d'exemplaires souhaités ainsi que l'adresse postale.



Et pour retrouver et partager l'actualité politique et économique, rendez-vous sur notre page Facebook



Consultations

La CCIG répond à quatre consultations

Lorsque le Conseil fédéral prépare ou révisé une loi d'envergure, les cantons, les partis politiques et les associations faitières sont consultés sur la pertinence du projet. Pour répondre aux consultations qui touchent l'une des conditions cadre dont elle s'occupe, la CCIG propose à ses Membres de lui faire parvenir leurs commentaires. Ceux-ci sont alors intégrés à la prise de position de la CCIG. Voici les quatre dernières.

Modification de la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration: admission facilitée pour les étrangers titulaires d'un diplôme d'une haute école suisse

La CCIG a répondu à la procédure de consultation fédérale visant à permettre aux ressortissants d'État tiers qui ont obtenu un master ou un doctorat d'une haute école suisse dans un domaine souffrant d'une pénurie de personnel qualifié de rester en Suisse sans formalités excessives pour y exercer une activité lucrative. La CCIG se déclare favorable à la modification proposée tout en se prononçant en faveur d'une extension du champ d'application de l'art. 30, al. 1, let. m aux secteurs de l'audit, des taxes, de la finance, du négoce, de la logistique ainsi qu'à ceux liés aux enjeux du développement durable.

Modification partielle de la loi sur la protection de l'environnement – Développer l'économie circulaire en Suisse

La CCIG a répondu à la procédure de consultation fédérale portant sur la mise en place d'une économie circulaire moderne et respectueuse de l'environnement en Suisse, via des modifications législatives importantes de la loi sur la protection de l'environnement. Largement en accord avec la position de son association faitière economiesuisse, la CCIG soutient sur le principe le projet proposé



par la CEATE-CN*. Elle insiste cependant sur l'importance cruciale d'une intégration des milieux économiques concernés à toutes les étapes de la mise en œuvre, particulièrement lors des consultations. À cet égard, la définition de seuils, d'échelles temporelles et de critères doivent impérativement associer étroitement et de façon large les entreprises concernées par la mise en œuvre.

Soumettre les infrastructures stratégiques du secteur énergétique à la Lex Koller

La CCIG a répondu à la procédure de consultation du Parlement fédéral visant à soumettre les infrastructures stratégiques du secteur énergétique à la Lex Koller. La CCIG s'oppose au projet mis en consultation; en effet, les infrastructures stratégiques du secteur énergétique – à savoir les centrales hydrauliques ainsi que les

réseaux électriques et de gaz – sont pour la plupart en mains des pouvoirs publics. S'agissant de l'énergie hydraulique, il est en outre garanti que les centrales hydrauliques n'échappent pas au contrôle des pouvoirs publics sur le long terme et retournent obligatoirement aux communes et aux cantons à la fin de la période d'exploitation de la concession. En outre, la soumission des infrastructures stratégiques du secteur énergétique à la Lex Koller pose des problèmes de délimitation relatifs à l'essence de la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger qui est conçue, à la base, essentiellement pour les biens de particuliers. Son utilisation à d'autres fins paraît inadéquate.

Révision de la loi sur le CO₂

La CCIG a répondu à la procédure de consultation portant sur le projet

de révision de la loi sur le CO₂. Elle rappelle qu'elle avait soutenu le projet antérieur de révision de la loi sur le CO₂ qui a subi un échec lors de la votation populaire, en date du 13 juin 2021. Le nouveau projet prévoit une modification de la loi sur la protection de l'environnement, de la loi sur l'imposition des huiles minérales, de la loi relative à une redevance sur le trafic des poids lourds, de la loi sur l'énergie et de la loi fédérale sur l'aviation. La CCIG estime que le projet va dans la bonne direction mais que des améliorations sont encore nécessaires pour les conventions d'objectifs. ■

Pour voir les réponses complètes: www.ccig.ch/Politique/Consultations

* Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil National.

AVEC 340 PLACES DE RECHARGE, NOUS DÉPLOYONS POUR VOUS L'OFFRE LA PLUS IMPORTANTE DES OPÉRATEURS DE STATIONNEMENT EN SUISSE.

1 Alpes	10	16 Plainpalais	19	6
2 Arbères	6	17 P+R Bernex		4
3 Battelle intérieur	2	18 P+R Etoile		18
4 Butini	10	19 P+R Genève-plage		18
5 Chêne-Bourg	12	20 P+R Moillesulaz		12
6 Cornavin	25	21 P+R Sous-moulin		18
7 David-Dufour	10	22 P+R Sécheron		18
8 Eaux-Vives	7	23 P+R Vailly		6
9 Ernest-Ansermet	10	24 Saint-Antoine	26	6
10 Gazomètres	6	25 Sports		2
11 H-cluse	3	26 Uni-Dufour		10
12 Hepia	10	27 Uni-Mail		10
13 Finances	14	28 Val d'Arve		6
14 Lombard	13	29 Vergers		6
15 Point Favre	1			

TOTAL DE PLACES 312 28

Places voitures Places deux-roues motorisés

FONDATION DES PARKINGS
nous développons pour vous

www.geneve-parking.ch

Commerce international

La Serbie, un marché prometteur vers l'Est pour la Suisse



La CCIG et la Chambre de commerce suisse-serbe organisent le 14 juin prochain un séminaire afin d'offrir aux entrepreneurs suisses des clés commerciales, juridiques et logistiques pour aborder le marché serbe.

Lors de cet événement, la Chambre de commerce suisse-serbe, officiellement inaugurée en 2014, présentera les réformes économiques entreprises par la Serbie sur la voie vers l'Union européenne (UE), les secteurs économiques-phares ainsi que les incitations à l'investissement. Un mot d'introduction sera prononcé par l'ambassadeur de la Serbie à Berne, **Goran Bradic**. Puis des représentants d'entreprises suisses présentes en Serbie comme Nestlé, Standard Furniture Serbia et Sky Express évoqueront leur expérience sur ce marché.

Depuis le début des réformes économiques sur la voie vers l'adhésion à l'UE, la Serbie est devenue l'un des

lieux d'investissement les plus attractifs en Europe centrale et de l'Est. La Suisse est un des plus importants investisseurs en Serbie, et les entreprises suisses manifestent un intérêt de plus en plus marqué pour y investir. De nouveaux secteurs tels que l'informatique et les services gagnent en importance dans ce pays des Balkans, et le développement de ses infrastructures crée des opportunités pour les entreprises suisses.

La Serbie est le principal partenaire commercial de la Suisse dans le sud-est de l'Europe. Les relations commerciales des deux Etats portent notamment sur les produits pharmaceutiques, les machines et les

produits agricoles. Il est important de souligner que la Serbie a signé un accord de libre-échange avec les pays de l'Association européenne de libre-échange (AELE) en 2009.

Les secteurs en plein développement

Le potentiel humain de la Serbie (la main d'œuvre étant réputée pour sa qualité et sa compétitivité), sa situation centrale en Europe, sa fiscalité attractive et ses procédures simplifiées relatives à la création des entreprises font partie des nombreux atouts du pays. Et ce dernier souhaite encore encourager l'investissement dans les industries où le pays dispose d'un avantage compétitif, notam-

ment dans le secteur énergétique, l'agriculture, les technologies de l'information et l'industrie du bois.

Les technologies de l'information et la communication (TIC) sont le secteur affichant la croissance la plus rapide en Serbie. Il participe au PIB à hauteur d'environ 10 %, grâce à plus de 2800 entreprises employant environ 35 000 personnes. En réponse à ce développement, des dizaines d'entreprises suisses se sont déjà établies en Serbie, soit par une externalisation, soit par l'ouverture de centres de développement.

Au cours de la période précédente, le gouvernement serbe a réussi à dynamiser la digitalisation par le biais d'une politique de développement de l'administration électronique et il continue à soutenir les divers clusters du domaine de la TIC,

de plus en plus nombreux dans le pays. Le développement de l'agroéconomie – avant tout en termes de numérisation et de mise en œuvre de nouvelles technologies – tracent une direction stratégique importante pour la Serbie. L'investissement le plus récent de la société Nestlé dans la construction d'une nouvelle usine de produits alimentaires à base de plantes témoigne de ce potentiel. La Serbie a aussi la capacité à devenir l'un des pays les plus convoités pour les investissements étrangers dans les domaines de l'industrie du bois et des meubles. Enfin, le tourisme a connu un développement certain au cours des dernières années, notamment le tourisme de montagne, le tourisme thermal et l'écotourisme. À deux heures de vol direct de Genève, la capitale serbe Belgrade offre l'opportunité de plonger dans une cité vieille de plus de 7000 ans. ■

La gamme d'écrans simples



Projeter et Annoter

Partager



Visioconférence

Contactez-nous !



bravo@devillard.ch



0848 912 912

GED - COPIEURS - IT

devillard

Mardi 14 juin 2022 de 17h à 19h30 - CCIG

Market Focus: Serbie

PROGRAMME ET INSCRIPTIONS: www.ccig.ch/agenda



MOBILITÉ

Formation Mobility Manager : Encourager les plans de mobilité d'entreprise

La mobilité est un enjeu clé pour les entreprises, qui doivent gérer un ensemble d'attentes souvent contradictoires: accessibilité au site et bonnes conditions de déplacement, gestion du stationnement, impact environnemental, relations avec le voisinage, nouvelles pratiques en matière de télétravail et combinaison des moyens de transports.

En collaboration avec Sanu SA, Mobilidée, la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CVCI) et les cantons de Genève et de Vaud, la CCIG propose à ses Membres cette nouvelle formation de gestion de la mobilité d'entreprise.

Grâce au « check-up mobilité » de l'entreprise, à l'expérimentation sur le terrain des outils et à l'échange entre pairs, cette formation se veut axée sur la pratique. En parallèle aux six journées, réparties sur trois mois, les participants sont accompagnés dans un projet personnel, qui vise une implémentation dans l'organisation.

La formation s'adresse aux collaborateurs et cadres de tout employeur (entreprises, institutions, administrations) des cantons de Genève et de Vaud, qui sont en charge de l'élaboration, de la mise en place et du suivi d'un plan de mobilité d'entreprise.

DATES ET LIEUX **Module 1** 29 et 30 septembre 2022 - Genève
Module 2 3 et 4 novembre 2022 - Lausanne
Module 3 18 novembre 2022 - Genève
Module 4 15 décembre 2022 - Lausanne

PRIX CHF 3500.- pour les Membres CCIG ou CVCI (au lieu de CHF 3800.-)

INFORMATIONS ET INSCRIPTION <https://tinyurl.com/Mobility-Manager>

Electromobilité

La disponibilité des points de recharge au cœur des préoccupations

40 % de véhicules électriques rechargeables en 2030 : c'est l'objectif fixé par le canton de Genève afin de répondre à l'urgence climatique. Toutefois, l'accessibilité aux points de recharge reste un frein considérable à l'adoption des véhicules électriques.



En matière d'électromobilité et de trafic individuel motorisé (TIM), les objectifs du canton, dictés par le Plan climat cantonal 2030, sont extrêmement ambitieux : 2500 points de recharge publics, un parc automobile constitué de 40 % de véhicules électriques rechargeables et une diminution totale de 40 % du TIM. L'écart à combler est énorme si l'on considère qu'en 2021 le parc automobile genevois en circulation (216 744 véhicules au total) était constitué de 1,2 % de voitures électriques et de 5,9 %¹ de voitures hybrides².

La tendance est toutefois encourageante, avec une augmentation importante des véhicules électriques parmi les nouvelles immatriculations au cours des dernières années. En 2021 en Suisse, les véhicules 100 % électriques représentaient en effet 13,3 % des nouvelles immatriculations tandis que les véhicules hybrides rechargeables³ et hybrides⁴ en constituaient respectivement 9,1 et 21,9 %⁵.

Si le manque d'autonomie a longtemps freiné l'adoption de l'électrique, la situation s'est considérablement améliorée avec une autonomie moyenne des modèles actuellement sur le marché avoisinant les 350 kilomètres. Cet inconvénient par rapport aux véhicules thermiques s'amenuisant rapidement, il reste celui de la disponibilité des points de recharge, que ce soit sur le lieu de destination ou à résidence. Conscient de cette

problématique, le canton prévoit, dans son Plan décennal d'investissement 2022-2031, 190 millions de francs de subventions supplémentaires à destination de l'électromobilité, et notamment de l'électrification des parkings. L'installation de bornes de recharge privées bénéficie également de subventions cantonales : 1000 francs pour une borne sur une place de parking individuelle ou 2000 francs pour une borne installée dans le cadre d'un projet planifié sur un parking collectif.

Du côté de la Fondation des parkings, établissement public autonome, on mise sur la gratuité de la recharge pour les 320 places équipées de bornes. Ce nombre devrait être porté à 1000 places d'ici 2027 afin de représenter 10 % des places disponibles. En misant sur la mutualisation des places de parc équipées de bornes, ce pourcentage devrait permettre de répondre aux besoins d'une flotte automobile majoritairement voire entièrement électrifiée. En effet, le temps de recharge étant inférieur au temps de stationnement moyen, il n'est pas nécessaire de disposer d'une borne par véhicule, ce d'autant plus que l'autonomie des nouveaux véhicules électriques progresse et que leur temps de recharge diminue.

Les freins en jeu

Avec près de 80 % de locataires, Genève fait toutefois face à un défi de taille : la possibilité de charger son véhicule devant son immeuble.

C'est la condition sine qua non pour envisager le passage à l'électrique, tandis que l'installation de l'infrastructure nécessaire est coûteuse pour le propriétaire ou les copropriétaires. Là aussi, la mutualisation des ressources est l'une des clés pour permettre une rationalisation de l'utilisation des bornes. Des solutions devront donc être trouvées afin d'offrir des conditions permettant de se rapprocher des objectifs du Plan climat cantonal tout en répondant à la demande des usagers et aux contraintes des propriétaires.

La récente hausse importante des prix des carburants, qui se sont ins-

tallés – peut-être durablement – au-dessus de deux francs le litre, renforce encore l'attractivité de ce mode de propulsion, tant pour les particuliers que pour les entreprises. Encore faudra-t-il que l'approvisionnement électrique soit en mesure de suivre la progression rapide de la demande constatée en Suisse et chez ses voisins. Car il y a un risque de frein « technique » à ces vellétés, au cas où les tensions internationales se poursuivaient, induisant d'éventuelles pénuries énergétiques.

Deux éléments rendent difficile l'anticipation de la demande dans le transport individuel motorisé électrique : l'augmentation prévue de la

part d'autopartage et le développement attendu de l'automatisation de la conduite. Concernant cette dernière, qui fait couler beaucoup d'encre mais dont on ne voit que lentement les progrès, l'Union européenne a annoncé que le niveau d'autonomie 3 – qui permet de lâcher le volant – sera autorisé à partir du 14 juillet 2022. Le Parlement fédéral suisse se prononcera sur cette question dans le cadre de la révision de la loi sur la circulation routière. Lentement mais sûrement, l'automatisation des véhicules progresse et laisse imaginer des changements considérables dans la manière d'appréhender la mobilité dans les prochaines décennies. ■



ET APRÈS ?

fsmo.ch

Secours aux orphelins et aux enfants d'invalides



FSMO depuis 1872
Fondation sans but lucratif

Pour votre entreprise... l'occasion de faire un geste auquel vos collaborateurs seront sensibles. Information 022 830 00 50

¹ Comprend également d'autres énergies comme le gaz ou le GPL

² Office fédéral de la statistique/Office fédéral des routes - Parc des véhicules routiers (MFZ), Voitures de tourisme en circulation, selon le type de carburant, T 11.02.02

³ Un véhicule hybride rechargeable possède une batterie de traction conçue pour être chargée par branchement à une source d'énergie extérieure.

⁴ Une automobile hybride électrique est un véhicule automobile faisant appel à deux types d'énergie embarqués, l'un de nature électrique, l'autre de nature thermique (essence).

⁵ Auto suisse, www.auto.swiss/fr/

Coronavirus et entreprise

Pendant le Covid, Genève a su rapidement soutenir ses entreprises en péril



L'arrêt brutal des activités des entreprises au printemps 2020, puis une reprise saccadée, rythmée par les fermetures et autres jauges dictées par la situation sanitaire, ont rendu nécessaire le soutien financier des autorités. La CCIG s'est souvent exprimée sur ce sujet, mettant en lumière, à l'occasion, tel ou tel secteur qui passait « sous le radar ». Les autorités, fédérales et cantonales, ont bien entendu les appels. Loin des seules statistiques, il a paru intéressant de raconter comment le dispositif genevois pour les « cas de rigueur » s'était développé et comment il fonctionne aujourd'hui encore. Entretien avec le chef de projet, **Kustrim Reka**, attaché au développement économique à la DG DERI*.

Dans quelles conditions les premières aides ont-elles été délivrées aux entreprises ?

À l'origine, les cas de rigueur ont été instaurés en septembre 2020 dans le but de soutenir certains secteurs dont on pensait qu'ils continueraient à avoir des difficultés même après la fin de la pandémie. Il s'agissait des forains, de l'événementiel, des agences de voyage, des entreprises de transport professionnel de personnes, des hôtels et des entreprises établies sur le site de l'aéroport. À cette époque, on sentait que, même s'il n'y avait que 20 infections identifiées par jour, les difficultés se poursuivraient pour ces secteurs.

À l'automne 2020, le sentiment des entreprises s'est modifié : si au printemps un prêt constituait une aide, à l'automne la perspective du remboursement freinait les entreprises. De plus, au même moment, l'impact de la crise sanitaire était devenu systémique. Suite à l'action forte et rapide du Grand Conseil, les lois permettant de verser les aides existaient et le dispositif d'aide aux entreprises a pu être mis en œuvre dès le mois de décembre 2020, pour les six secteurs mentionnés plus haut. La mise en place s'est faite en une quinzaine de jours. Genève a ainsi été l'un des tout premiers cantons suisses à verser les aides pour cas de rigueur. Dès janvier 2021, les autorités cantonales déclaraient ces aides ouvertes à tous les secteurs. La période pour laquelle une entreprise pouvait solliciter une aide s'est étendue au fil de la pandémie : après une période initiale de 12 mois, deux semestres supplémentaires se sont ajoutés, puis le premier trimestre 2022. Au total, 27 mois auront été couverts.

Le dispositif genevois

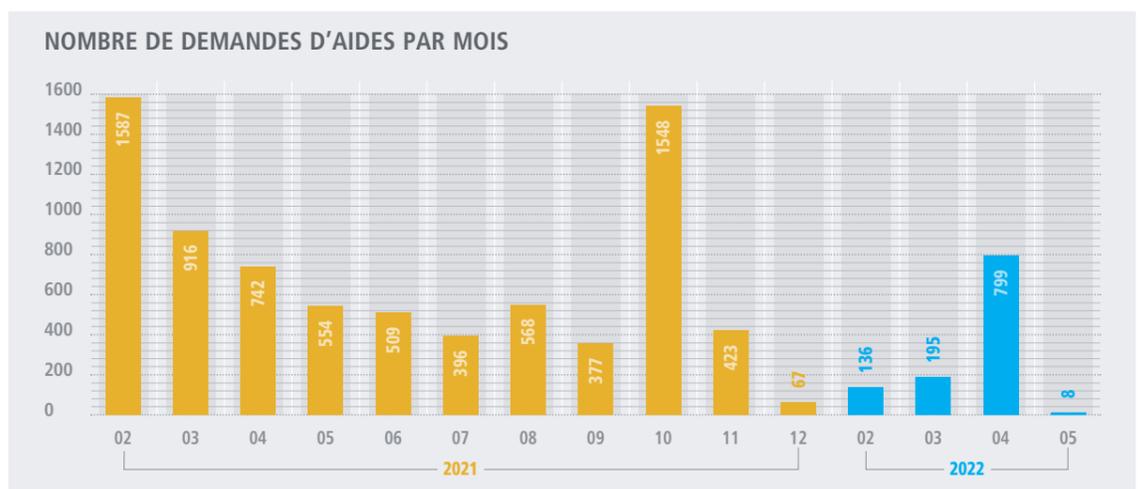
Le dispositif vise à prendre en charge des coûts fixes que les entreprises genevoises ne peuvent pas assumer en raison de leur perte de chiffre d'affaires ou de l'absence de revenus liée à une obligation de rester fermées. À ce jour, 550 millions de francs ont été attribués aux entreprises du canton sous forme d'aide à fonds perdus. De cette somme, 110 millions sont à la charge du canton, dont plus de 50 millions sont dus à la décision de Genève d'élargir le cercle des bénéficiaires, par rapport aux critères définis par la Confédération. À mi-avril 2022, 8100 demandes ont été reçues, émanant de 3260 entreprises, qui représentent environ 10 % des entreprises du canton.

En pratique, comment s'est déroulée l'analyse des dossiers ?

Il y a eu tout d'abord deux étapes dans le traitement des dossiers. En premier lieu, l'analyse de l'entreprise pour savoir si elle répondait aux critères (confrontation des pièces justificatives fournies et des indications saisies dans le formulaire) ; ensuite, l'évaluation de l'aide qui devait être versée. Chaque dossier est vérifié deux fois, voire trois, ce qui nous rend assez sereins quant à la justesse des décisions prises. D'ailleurs, sur près de 800 réclamations, plus de 600 ont abouti à un statu quo.

Au début tout a été fait à l'interne ; on estimait que ce serait plus lent d'externaliser. Il faut bien avoir à l'esprit que la vitesse de versement de l'aide était absolument cruciale. 25 personnes (23 analystes et 2 personnes plus « senior » ayant des compétences en gestion de projet) ont donc été engagées sur la base d'un CDD et formées, et des locaux ont dû être trouvés. Une fois le rush passé, vers avril 2021, un système informatique de traitement plus élaboré a été mis en place et a donné lieu à l'attribution de mandats externes spécifiques, par exemple lorsqu'il s'agissait de situations financières complexes. L'équipe a compris jusqu'à 30 personnes, dont un maximum de 15 externes au second semestre 2021. Au premier janvier 2022, l'équipe a été réduite à 6 personnes, mais l'ouverture d'une nouvelle période de trois mois a rendu nécessaire de la porter à nouveau à 10 personnes.

Il faut aussi relever que nous avons bénéficié d'une aide précieuse de la part de la Cour des comptes qui,



dès le mois de février 2022, a proposé de nous accompagner. Ses compétences nous ont été précieuses et les éléments apportés, très utiles. Le rapport intermédiaire de son intervention a déjà été publié (<https://tinyurl.com/examen-cdc>) et le rapport final est prévu pour l'été 2022.

Que reste-t-il à faire ?

Aujourd'hui, le traitement des 18 premiers mois (c'est-à-dire jusqu'à juin 2021) est terminé. Le formulaire

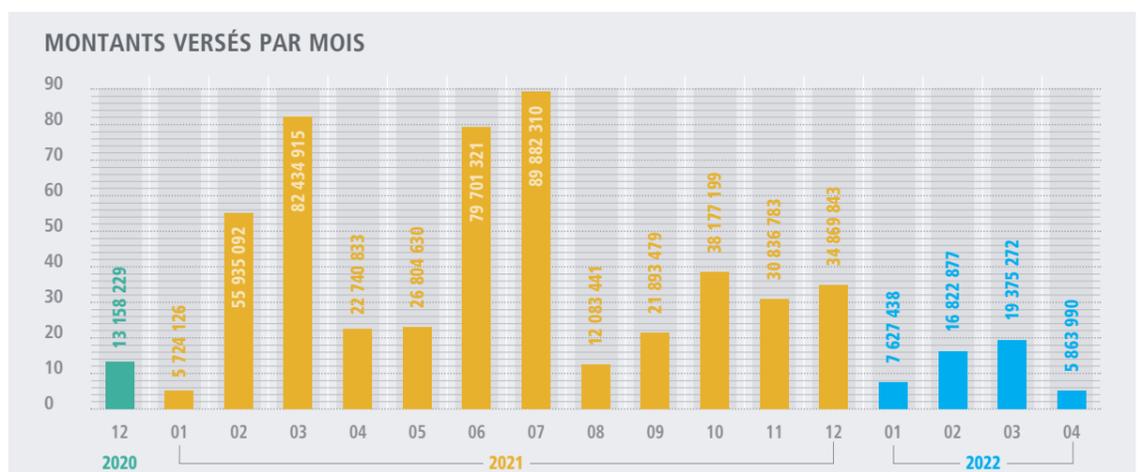
relatif au premier trimestre 2022 sera en ligne jusqu'au 31 août 2022 et ce sont potentiellement quelque 3500 entreprises qui pourraient solliciter une aide. Puis, des contrôles a posteriori seront encore effectués pendant 9 à 12 mois, afin de nous assurer que l'utilisation des aides a été conforme.

Enfin, que restera-t-il de cette période ?

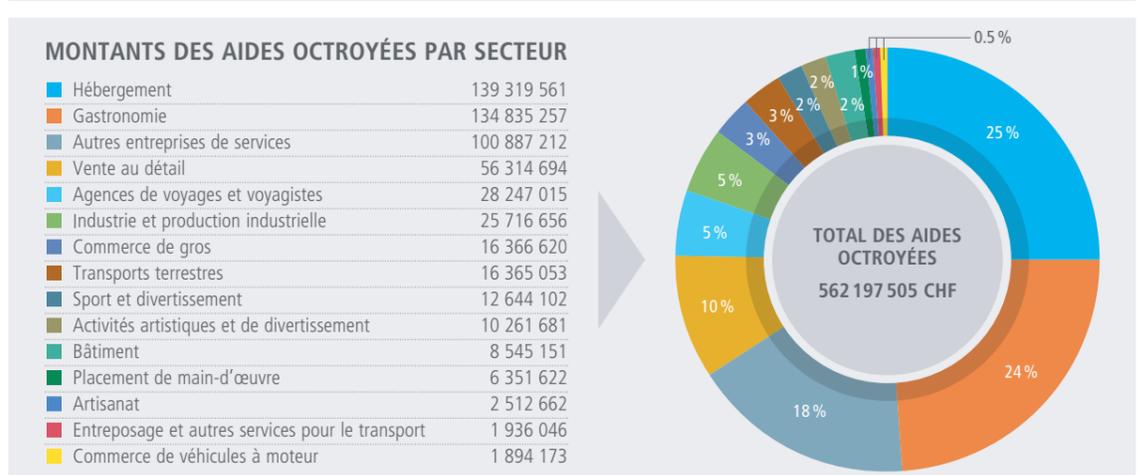
À l'issue du processus, il ne restera rien de matériel du dispositif mis en

place. Demeurera le sentiment d'un travail bien fait, qui a répondu à un besoin des entreprises de notre canton. À titre personnel, j'ai acquis des compétences nouvelles pendant cette période, ayant rédigé pas moins de 7 projets de loi. Pour la DG DERI, il reste un savoir-faire augmenté, pour lequel tous les processus sont documentés. ■

* Direction générale du développement économique, de la recherche et de l'innovation



Le pic de juillet 2021 correspond au moment où la Confédération a relevé les plafonds d'indemnisation des entreprises dont le chiffre d'affaires était supérieur à 5 millions. Sur les 90 millions de francs d'aides accordées ce mois-là, 60 à 70 millions ont concerné les grandes entreprises.



Lutte contre la fraude

Vers un contrôle du marché du travail renforcé

Les entreprises souhaitant participer à un marché public genevois doivent respecter certaines normes, en plus des exigences spécifiques au mandat. L'attestation dite « Multipack » permet de centraliser en un document unique plusieurs éléments de conformité à ces normes. Depuis le 1^{er} janvier 2022, une **attestation complémentaire** permet aux maîtres d'ouvrage publics comme privés de mieux lutter contre la fraude aux assurances sociales.

Depuis plus de vingt ans, l'attestation Multipack rassemble en un seul document les différentes informations relatives à l'assujettissement à des conventions collectives de travail (CCT), au paiement de charges sociales et aux obligations fiscales d'une entreprise. Pour obtenir ce sésame, les entreprises peuvent en faire la demande auprès des caisses de compensation genevoises des métiers du bâtiment. Dans le cas de marchés publics, les maîtres d'ouvrage sont tenus de s'assurer du respect de ces normes. Toutefois, les maîtres d'ouvrage privés peuvent également exiger une attestation Multipack avant de confier des travaux à une entreprise, afin de s'assurer que celle-ci soit bien en règle. Ce contrôle permet notamment de prévenir un certain nombre de problèmes sur les chantiers, voire des dégâts d'image en cas d'infractions.

Malgré ces efforts, l'on constate une fraude croissante aux assurances sociales dans le secteur du bâtiment. Toujours plus difficiles à identifier, les cas de non-respect des conditions de travail et de dumping se multiplient. Afin de répondre à cette problématique, des nouveautés ont été mises en place par les caisses des associations patronales du secteur de la construction du canton de Genève. En effet, depuis le 1^{er} janvier 2022, sur simple demande auprès de ces

caisses, les maîtres d'ouvrage peuvent obtenir une attestation complémentaire qui leur permet de confirmer facilement si une entreprise contribue aux assurances sociales pour l'ensemble des personnes employées sur un chantier.

Comparaison entre cotisations et nombre d'employés sur le chantier

En effet, l'attestation complémentaire indique le nombre d'équivalents plein temps (EPT) correspondant au montant versé aux assurances sociales par une entreprise. Un tel document permet donc aux maîtres d'ouvrage publics comme privés de savoir si ce nombre correspond bien à celui des personnes effectivement employées sur le chantier. Par exemple, si dix personnes sont présentes sur le chantier mais que l'attestation complémentaire n'indique que sept personnes en EPT pour les cotisations aux assurances sociales, la conformité de l'entreprise est fortement compromise.

Pour s'assurer du nombre réel d'employés sur le chantier, le badge est par ailleurs un élément central d'une vérification effective. À Genève, pour venir travailler sur les chantiers publics du canton, les employés doivent utiliser un badge afin d'y entrer. Or, pour obtenir ces badges, les entreprises liées à des CCT sont tenues d'annon-

cer immédiatement toute nouvelle embauche d'un employé. Ainsi, il est possible de connaître de manière sûre et en temps réel le nombre d'employés actifs sur un chantier.

La combinaison d'un tel outil avec l'attestation complémentaire assure aux maîtres d'ouvrage une vérification rapide et continue du versement des cotisations aux assurances sociales pour tous les employés présents sur le chantier. Clair et simple, ce système n'est pour l'instant utilisé que dans les milieux de la construction du canton (pour le gros œuvre et le second œuvre). Il sera cependant progressivement étendu aux secteurs de la métallurgie et à celui des parcs et jardins à Genève.

Si dans le cadre des marchés publics – notamment ceux du canton de Genève –, une telle vérification et l'utilisation de ces outils sont obligatoires, leur recours doit également être encouragé sur les autres chan-

tiers publics et dans le secteur privé. C'est grâce à de telles initiatives qu'une distorsion de la concurrence peut être évitée et qu'une action citoyenne peut être soutenue par les maîtres d'ouvrage. ■

QRcodes et listes noires

D'autres ajouts viennent renforcer les efforts d'assainissement des chantiers genevois. Tout d'abord, afin de se prémunir d'éventuels faux, les attestations Multipack sont dorénavant munies d'un QR Code. Par ailleurs, les entreprises qui sont gravement en infraction aux normes peuvent se retrouver sur diverses listes noires. La consultation des entreprises qui y figurent est désormais facilitée par leur regroupement sur une page centrale. Plutôt que de devoir requérir la liste auprès de chaque organisme en charge des différents types d'infractions, il est en effet désormais possible de retrouver tous ces documents en libre accès sur le site web de la Fédération genevoise des métiers du bâtiment (FMB). Les maîtres d'ouvrage peuvent ainsi vérifier en toute transparence les entreprises qui ne sont pas en conformité avec certaines règles à l'adresse suivante: fmb-ge.ch/contrôles-et-listes-noires.

Une caisse de pension optimisée: un atout pour l'entrepreneur au moment de la transmission de sa société

Comme les spécialistes en fusions et acquisitions le confirment, pour transmettre son entreprise aux meilleures conditions, mieux vaut s'y prendre plusieurs années à l'avance et préparer méticuleusement l'opération. Il en va de même de la prévoyance du dirigeant: anticiper est le maître-mot pour bénéficier d'une retraite maximisée.

A partir d'une certaine rémunération, l'affiliation à une caisse de pension prend un caractère obligatoire. L'entrepreneur qui crée sa société doit opter pour un plan de prévoyance. Il choisit souvent le modèle de base calculé au minimum légal. Si, lors du démarrage, cette option a un sens, des années plus tard, lorsque le temps de la transmission arrive, une caisse de pension dont les prestations n'ont pas été améliorées peut induire un manque à gagner substantiel.

La prévoyance professionnelle: une alliée précieuse de l'entrepreneur

L'intégralité des cotisations versées par la société dans la caisse de pension est déductible fiscalement du bénéfice d'exploitation. Parallèlement, le dirigeant déduit de son revenu imposable toutes les sommes qu'il cotise. De plus, la loi permet un large choix de niveaux de prestations fournies par l'institution de prévoyance. Cependant, une différence importante existe entre l'option minimale et la variante maximale.

Quel est le niveau de couverture idéal?

Il n'est pas aisé de résoudre cette équation, car la réponse dépend de multiples paramètres: la marche des affaires, les politiques salariale et sociale. Illustrons la problématique avec cet exemple: trois chefs d'entreprises dont le niveau de salaire est de CHF 150'000 ont choisi des plans de prévoyance très différents.



Comme l'atteste le tableau ci-dessous, l'avoir accumulé oscille entre CHF 331'263 dans le cas du choix d'une couverture minimale et CHF 1'874'793 dans le cas de l'entrepreneur ayant opté pour la variante maximale durant sa carrière. Conclusion: même revenu, mais une différence abyssale en termes de capital.

Se faire accompagner pour améliorer sa prévoyance

Au moment de la succession ou de la vente de l'entreprise, des facteurs exogènes, comme par exemple une conjoncture économique défavorable ou une baisse du dynamisme du secteur d'activité, peuvent venir

grever la valorisation de la société et entraîner un manque à gagner important pour l'actionnaire dirigeant. C'est pourquoi, ce dernier doit se faire accompagner très en amont dans sa planification patrimoniale pour faire évoluer les conditions cadres de sa caisse de pension: la différence pour le dirigeant se chiffre en centaines de milliers de francs à la retraite.

Afin d'optimiser leur prévoyance professionnelle, les experts du Centre de conseil Wealth solutions de la BCGE se tiennent aux côtés des chefs d'entreprises à chaque phase de développement de celles-ci.

	Nicolas	Françoise	Fabien
<i>Salaire Brut</i>	CHF 150'000	CHF 150'000	CHF 150'000
<i>Salaire assuré LPP</i>	CHF 60'945	CHF 150'000	CHF 150'000
<i>Bonification pour l'épargne</i>	7, 10, 15, 18% du salaire assuré entre 25 et 60 ans, par tranches de 10 ans	8, 10, 15, 18% du salaire assuré entre 25 et 60 ans, par tranches de 10 ans	25% du salaire assuré entre 25 et 60 ans
<i>Capital à 60 ans</i>	CHF 331'263	CHF 822'197	CHF 1'874'793

Plus d'informations ?

Tél. 058 211 21 00
(du lun. au ven. de 7h30 à 19h30
et sam. de 9h00 à 16h00)

info@bcge.ch

bcge.ch/fr/prevoyance-entreprises

BCGE

Aux côtés des entrepreneurs

QUALITÉ ET FIABILITÉ LE CHOIX DES GRANDES MARQUES

SABO

STIHL

KÄRCHER

JOHN DEERE



Chalut
Green Service

JUSSY 022 759 91 91 - MIES 022 755 60 22 - ACLENS 021 731 29 91
www.chalut-greenservice.ch

Enquête conjoncturelle 2022

En 2021, l'économie genevoise de retour au niveau pré-pandémique

La satisfaction globale des entreprises est revenue à un niveau d'avant crise, selon la 22^e Enquête conjoncturelle de la CCIG. L'évolution du volume d'affaires est encourageante, avec 51 % des répondants qui annoncent une augmentation, alors que 22 % annoncent une diminution. Il en est de même pour la rentabilité, en hausse de 45 %, alors qu'elle a baissé dans 25 % des cas. Les prévisions sont également plutôt optimistes (voir <https://tinyurl.com/Enqueteconjoncturelle2021>).

Une reprise soutenue en 2021

2021 a été bonne à très bonne pour 40 % des répondants (41 % en 2019, 36 % en 2018), en particulier dans les entreprises de 50 à 500 collaborateurs et dans les secteurs de la finance, du négoce international et de l'horlogerie-bijouterie. La satisfaction globale des entreprises s'établit ainsi à 3,1 sur 5, quasiment à son niveau de 2019 (3,2 sur 5). L'année écoulée a été jugée difficile ou très difficile par 34 % des répondants (25 % en 2019), sans surprise essentiellement dans les domaines liés au tourisme et à la restauration ainsi que dans la santé.

L'évolution du volume d'affaires est encourageante, avec 51 % des répondants qui annoncent une augmentation, alors que 22 % d'entre eux enregistrent une diminution. Il en est de même pour la rentabilité qui s'est élevée de 45 % alors qu'elle a diminué dans 25 % des cas. Dans les secteurs chimie-pharmacie et énergie-environnement, tous les répondants ont indiqué des augmentations de volume d'affaires ; ils étaient 90 % dans l'industrie et 89 % dans les ressources humaines.

On enregistre en outre une tendance plus favorable pour les entreprises qui exportent vers l'Union européenne. Ainsi, plus de deux tiers des répondants qui exportent entre 30 et 70 % de leur production vers l'UE annoncent des augmentations de volume d'affaires qui peuvent dépasser 10 %.

À l'inverse, les exportateurs fortement liés à l'Asie (plus de 50 % des produits destinés à ces marchés) s'en sortent largement moins bien que la moyenne des répondants.

Pour Vincent Subilia, directeur général de la CCIG, « l'économie genevoise démontre à nouveau sa résilience et son agilité ; il faut s'en réjouir, tout en restant vigilant compte tenu des incidences économiques de la guerre en Ukraine. Par ailleurs, les relations commerciales avec l'Union européenne jouent un rôle majeur, comme on le constate systématiquement. » Plus d'un quart des entreprises (26 %) a lancé un nouveau produit sur le marché en 2021. Ce taux monte à 61 % pour les entreprises de plus de 500 collaborateurs.

Les entreprises embauchent

23 % des entreprises ont vu leurs effectifs augmenter en 2021 et 13 % seulement ont indiqué une diminution. Ces chiffres sont en adéquation avec les prévisions données lors de la précédente enquête (27 % et 14 %). En proportion, l'augmentation correspond à une hausse totale des effectifs de 18 %, tandis que la diminution constitue une baisse de 21 % des effectifs.

Les embauches sont plutôt le fait des plus grandes entreprises (dès 50 personnes) et, en particulier, de celles qui comptent entre 100 et 500 personnes, où elles sont presque 1 sur 2

à avoir engagé (48 %). Plusieurs secteurs n'ont enregistré qu'une hausse des effectifs : ressources humaines, chimie-pharmacie, énergie-environnement, négoce et industrie.

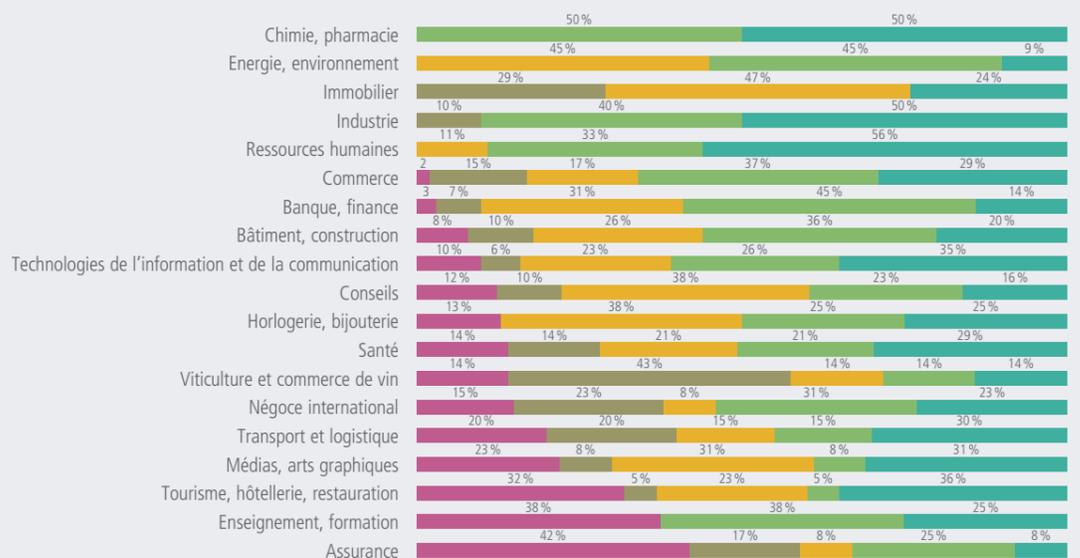
Perspectives plutôt positives

Les prévisions sont également plutôt optimistes, la guerre en Ukraine n'ayant, au moment où s'est déroulée l'enquête, pas eu de répercussion mesurable. 56 % des répon-

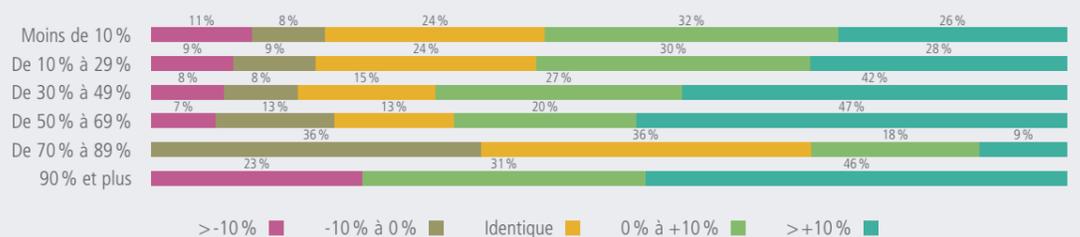
dants projettent une augmentation du volume d'affaires – et presque autant (50 %), une augmentation de rentabilité –, contre 13 % qui s'attendent à avoir une diminution tant des affaires que de rentabilité. Les secteurs les plus optimistes sont la chimie-pharmacie (100 % des répondants imaginent une hausse du volume d'affaires), les ressources humaines (90 %), l'industrie (80 %) et l'enseignement et la formation

(77 %). Pour l'année 2022, 36 % des entreprises envisagent une augmentation des effectifs alors que seulement 8 % évoquent une diminution. Dans 9 % des cas, cette hausse serait de plus de 10 % de l'effectif actuel. Tous les secteurs prévoient des embauches, en particulier dans les ressources humaines, la chimie-pharmacie, le tourisme et la restauration, l'informatique et l'énergie-environnement. ■

VOLUME D'AFFAIRES RÉALISÉ EN 2021, PAR BRANCHE



VOLUMES D'AFFAIRES RÉALISÉ EN 2021, SELON LE VOLUME EXPORTÉ, PAR DESTINATION



SPGI COMMERCIAL PROPERTY ADVISORS

Meyrin

Rue Emma-Kammacher 9

Locaux logistiques et de stockage de 15'600 m²
Divisibles dès 1'400 m²
Accès par monte-charge de 6T
Quais de chargements couverts au RDC
Bureaux cloisonnés et petits ateliers disponibles
Places de parc disponibles

SPGI Geneva SA geneva.spgi.ch
Alexandre Schwab 022 707 46 75 | als@spgi.ch

À louer

Locaux
logistiques
au cœur de la
ZIMEYSA



IN ASSOCIATION WITH
CUSHMAN & WAKEFIELD

GENÈVE INTERNATIONALE

Le CAGI, porte d'entrée de la Genève internationale



Fondé en 1996 par la Confédération et le canton de Genève, le CAGI (Centre d'Accueil Genève Internationale) a pour objectif de faciliter l'installation et l'intégration des acteurs de la Genève internationale. La CCIG en est membre associé depuis sa fondation.

Sa mission est d'accueillir et de favoriser l'intégration des internationaux dans leur ensemble. Tout d'abord les fonctionnaires internationaux et les membres de missions permanentes ou de consulats. Puis les ONG étrangères ou les employés étrangers des multinationales. Et enfin, les délégués internationaux qui viennent en visite à Genève pour participer à une conférence. Avec 32 107 représentants recensés à la fin 2021, leur activité constitue 11,3 % du PIB cantonal.

L'ambassadeur suisse **Salman Bal** est son directeur depuis septembre 2019. Il relève que « concernant les deux premières catégories, il est vrai qu'elles ne connaissent rien de la vie locale et sont souvent perdues face aux démarches administratives ». À ce titre, le CAGI apporte une assistance pratique, notamment pour le logement, les écoles et les assurances. Par ailleurs, il organise ou soutient des événements socio-culturels favorisant les échanges avec les communautés locales. Des visites d'entreprises ou découvertes des produits du terroir avec l'OPAGE font partie des prestations appréciées des nouveaux arrivants.

Le CAGI est une structure initiée par la Confédération et le canton, soutenue par plusieurs entités parapubliques (dont TPG et SIG) et privées (dont Swisscom et m3 GROUPE) ainsi que diverses fondations. Une fois que la population dont elle s'occupe s'intègre, « elle devient le meilleur ambassadeur de la Genève internationale dans le monde », conclut Salman Bal.

Voir l'interview vidéo de Salman Bal sur la chaîne YouTube de la CCIG : <https://tinyurl.com/Salman-Bal>

Industrie manufacturière

Une manufacture toujours à la pointe !



Le futur site d'implantation de Caran d'Ache sur l'éco-parc des Rouettes, à Bernex.

© Pierre-Alain Dupraz architectes, infographiste Filippo Bobogrese

Le développement durable mis à l'honneur

La mobilité douce sera privilégiée. En guise de plan de mobilité, le parking collaborateurs, mutualisé et plus congru qu'actuellement, comportera tout de même 250 places. Mais il pourra être rétréci en cas d'extension du bâtiment. Le développement durable sera mis en avant, avec de la végétalisation dans des patios laissant passer la lumière naturelle, une toiture couverte de panneaux solaires et une sonde géothermique destinée à chauffer le bâtiment. 90 métiers et 300 personnes travailleront sur ce site. Caran d'Ache tient depuis toujours à ce que la production industrielle, tout comme le reste de ses activités, se fasse à Genève. Même si des processus seront automatisés et digitalisés dans la logistique et le stockage, les emplois seront maintenus, voire augmentés, tout en étant valorisés.

Aucun chiffre n'a été articulé quant à l'investissement consenti dans ce projet. Une chose est sûre, le chantier débutera au printemps 2023 et se terminera fin 2024, permettant un déménagement progressif du site de Thônex. ■

Le fabricant d'instruments d'écriture Caran d'Ache a présenté fin mars son très attendu projet de nouveau site à Bernex. Le déménagement est prévu en fin 2024 déjà.

Une « usine » moderne et respectueuse de l'environnement : la manufacture qui se dressera aux abords de la bretelle autoroutière de Bernex, sur le futur éco-parc des Rouettes, reflètera bien les caractéristiques de la maison centenaire. Par exemple le matériau des poutres en boiserie/métal s'inspirera de la combinaison du crayon bois/mine. Et des parois ondulées rappelleront le fond des célèbres boîtes métal-

liques contenant les crayons de couleurs. Le projet du bureau genevois Pierre-Alain Dupraz Architectes a été choisi à l'unanimité parmi neuf autres dossiers.

« Une implantation importante pour l'entreprise, le canton et bien sûr la commune », s'est réjouie la conseillère administrative Guylaine Antille, en référence au site industriel en plein développement, entouré des 300 logements édifés à Saint-Mathieu, qui accueillera la manufacture. Comme l'a rappelé Carole Hubscher, présidente du Conseil d'administration de Caran d'Ache, « le positionnement à Bernex est idéal en termes d'accès ».

Industrie-Genève

Le dernier kilomètre, le maillon délicat de la logistique

INDUSTRIE-GENÈVE.CH
#LE MONDE DE DEMAIN

Le magazine « Le Monde de Demain » diffusera en juin sur Léman Bleu sa 34^e

émission, qui sera consacrée au dernier kilomètre en logistique, avec des enjeux de livraisons plus durables. Cette émission comprendra un reportage auprès de **easyShipping4U** (logistique digitale) et de **Miloo** (vélos électriques). Il y aura aussi une interview en plateau de **Denis Berdoz**, directeur général des TPG.

Pour voir la 33^e émission du « Monde de demain », qui portait sur le cycle de l'eau, cliquez sur : <https://tinyurl.com/LeMondedeDemain33>



CONSULTATION

Introduction d'un trust en droit suisse : la CCIG mitigée

Le Département fédéral de justice et police (DFJP) a mis en consultation le projet d'introduction d'un trust en droit suisse. Si le volet civil n'appelle pas de commentaires particuliers de la part de la CCIG, le volet fiscal est, quant à lui, réhibitoire. En effet, l'imposition actuelle des trusts, qui se fonde sur une circulaire de la Conférence Suisse des Impôts est conforme aux principes fiscaux constitutionnels et répond à satisfaction aux attentes tant des contribuables concernés que des spécialistes de la branche. Ainsi, le volet fiscal de cet avant-projet est, du point de vue de la CCIG, superflu, la pratique étant déjà réglée actuellement de manière satisfaisante. Cependant, si un volet fiscal devait être maintenu, celui-ci devrait considérablement évoluer de sorte à ne pas pénaliser la branche ainsi que le développement du trust en Suisse. Si ce volet devait ne pas évoluer, la CCIG est d'avis qu'il conviendrait de conserver le statu quo et ne pas introduire un trust de droit suisse.

La réponse de la CCIG au département de justice et police peut être consultée sur le site de la CCIG : www.ccig.ch/Politique/Consultations

SPGI COMMERCIAL
PROPERTY
ADVISORS

Meyrin

Route du Nant-d'Avril 150

Surfaces de bureaux de 3'300 m², divisibles dès 1'450 m²
Magnifiques bureaux entièrement aménagés
Aménagement moderne et design
Restaurant d'entreprise et restaurant Luigia sur site
Terrasses ensoleillées en rez-de-chaussée
110 places de parking
Disponibilité immédiate
Loyer imbattable pour des locaux plug and play
www.150nantdavrill.ch

SPGI Geneva SA geneva.spgi.ch
Anne-Pascale Marchand 022 707 46 66 | apm@spgi.ch

À louer

Surfaces
administratives
dans un campus
high-tech

IN ASSOCIATION WITH
CUSHMAN & WAKEFIELD

©Thomas Jantscher

Aménagement des espaces de travail

Le travail au bureau ne sera plus jamais le même !

Les deux années de Covid auront profondément changé l'approche de la société sur la manière de travailler. Avec les nouvelles habitudes, l'aménagement de bureaux s'en trouve métamorphosé. Petit tour d'horizon des enjeux actuels.



Le mois de mars 2020 a signé la fin du « monde d'avant ». Si l'on parlait déjà de télétravail, il s'agissait souvent de projets pilotes de sociétés avant-gardistes. Mais la plupart des patrons n'étaient pas vraiment à l'écoute et considéraient le travail à distance comme une perte de contrôle. Désormais, la pratique est courante. « La pandémie de Covid n'a pas laissé le choix, souligne [Laëtitia André](#), chargée de relations à Bureau Romand Sàrl. Il a fallu s'adapter dans l'urgence pour continuer les activités en semi-confinement et force est de constater que ça s'est plutôt bien passé et qu'il n'y pas eu de répercussions sur les affaires ». L'obligation du télétravail ayant été levé au début février, le retour au bureau s'est accéléré. Mais un peu partout, sur demande des employés, un ou des jours de télétravail hebdomadaires ont été instaurés à satisfaction de tous, menant au format dit « hybride ».

Un logiciel au service de l'entreprise

Cependant, l'institutionnalisation du télétravail ne s'improvise plus. Pour rendre le processus efficace, la mise en place d'un logiciel de « flex office » s'impose bien souvent. « L'actualité est d'intégrer la solution de flex office aux logiciels

SIRH - système de gestion des ressources humaines », poursuit [Laëtitia André](#). Ils nécessitent juste de saisir un certain nombre de paramètres, tels que le nombre de personnes et de pièces disponibles ou un plan d'étages. Un processus qui mène à une nouvelle gestion des RH. « N'oublions pas qu'après les charges salariales, la location des espaces représente la deuxième dépense pour les employeurs », poursuit [Laëtitia André](#). Evidemment, cette solution informatique se révèle surtout valable pour des structures à partir de 50 collaborateurs. En dessous, il faut plutôt procéder à des accompagnements personnalisés avec les responsables.

Autre élément à relever, les avantages qu'un tel système informatique fournit aux utilisateurs. « Du côté du collaborateur, explique [Antonio Spedicato](#), directeur de Bureau Romand, l'atout est double, car il peut garder partiellement l'autonomie appréciée du télétravail et il peut choisir auprès de quel collègue de son équipe il se trouvera au bureau. Pour l'employeur, l'avantage est surtout de disposer ainsi d'un monitoring précis sur l'occupation de ses espaces de travail. Grâce aux données fournies, l'optimisation des locaux est garantie ».

Et comment perçoit-on la multiplication des espaces de coworking dans ce segment ? « Au début, nous avons pu fournir du matériel pour ces lieux, mais maintenant qu'ils sont équipés, ils viennent forcément nous concurrencer. Cependant, nous n'avons pas de crainte, car ils s'adressent plus aux micro-entreprises, et le marché helvétique a encore un retard à combler sur certains pays voisins pour se doter de l'équipement adéquat », conclut [Laëtitia André](#).

Le bureau du futur se voudra sans doute plus transparent, à la confiance, sans stress. Reste néanmoins une épée de Damoclès, celle de la cybermenace qui s'est accélérée dans toute l'économie, surtout avec la multiplication des ordinateurs à distance. La protection des données constituera probablement le prochain défi de taille à relever dans ce domaine.

Sensibilisation aux conditions d'hygiène

Pendant la pandémie, Microshare, une entreprise spécialisée dans les données de bâtiments intelligents, a publié deux études sur les nouveaux défis posés par la crise du COVID à travers le monde*. Alors que certains employés pratiquent encore le télétravail, d'autres

retournent au bureau, d'autres encore fonctionnent selon un système hybride. Même après la levée des restrictions, le lieu de travail doit continuer à offrir toutes les garanties de sécurité et de bien-être au personnel. Le retour au bureau de salariés absents depuis des mois peut être délicat, d'où l'intérêt des données collectées grâce à l'Internet des objets (IoT).

« Contrairement aux métiers de service au public ou de manufacture, précise [Finn Toennessen](#), directeur général de Microshare pour la Suisse, les employés de bureau ont pu effectuer une grande partie de leur travail à distance pendant la pandémie, réduisant le risque de contagion. Cela leur a conféré un avantage certain, d'autant qu'ils pouvaient encore générer des revenus. » Le retour au bureau place l'employeur devant un dilemme auquel il n'a pas encore été confronté, par exemple : comment peut-il rassurer ses équipes qu'elles seront en sécurité dès leur retour ; quels systèmes doivent être mis en place pour retenir ses employés ; comment se conformer aux exigences croissantes des entreprises en matière d'environnement, de durabilité et de gouvernance. Il existe en effet de nouvelles demandes de la part du personnel pour une meilleure ventilation, une plus faible densité d'employés et une meilleure hygiène dans les locaux (espaces ouverts partagés et salles de conférence en particulier). En effet, une enquête récente a montré que les employés assimilent souvent l'état des toilettes à la valeur qu'un employeur leur accorde ! La question est donc de savoir comment gérer à long terme les problèmes de planification, d'occupation, de densité et de nettoyage dans les bureaux.

Des capteurs pour toutes les situations

Les solutions EverSmart de Microshare, comme d'autres, utilisent des technologies de détection de pointe couvrant une multitude de situations dans un bâtiment. Les capteurs de qualité de l'air et de

température ambiante identifient tout paramètre insatisfaisant pour permettre à l'équipe qui s'occupe des installations de rectifier le tir si nécessaire. L'utilisation des données récupérées par les capteurs d'occupation pour améliorer le nettoyage (en identifiant les zones nécessitant le plus d'attention) contribue à améliorer l'efficacité, la satisfaction des occupants et réduire les coûts. Il existe également des capteurs pour détecter les fuites d'eau, mesurer la température des réfrigérateurs et surveiller la consommation d'énergie. Les solutions ne permettent pas seulement d'économiser de l'argent. Il a été constaté qu'une meilleure qualité de l'air intérieur réduit la propagation des infections et peut diminuer l'absentéisme de 4 % par an, selon une estimation du ministère américain du travail.

« Après la crise Covid, explique [Finn Toennessen](#), on se trouve également confronté à ces nouvelles réalités : les cultures d'entreprise autrefois opposées au travail à distance ou hybride ont dû revoir leurs réticences ; l'immobilier des centres-villes est en train d'être repensé, y compris les stratégies de maintien des baux à long terme ; les lieux de travail doivent s'adapter aux préoccupations environnementales et de durabilité d'une main-d'œuvre plus jeune et plus militante. »

Trop d'entreprises sont encore enfermées dans des baux ou liées à des contrats de service coûteux. En adoptant un modèle de travail hybride ou du moins plus adapté, elles peuvent trouver d'importantes sources d'économies. En conclusion, du PDG au directeur RH, la pandémie a créé une nouvelle prise de conscience de la relation entre la performance d'un bâtiment, le bien-être et la productivité de ses occupants, ainsi que la capacité de l'entreprise à attirer et à retenir le personnel clé. Sans données, les organisations prennent des décisions concernant leurs installations à l'aveugle. Ce type de solutions jette donc une lumière nouvelle sur des problèmes jusque-là invisibles. ■

Partenaire

La CGN propose de nouveaux horizons pour votre entreprise à Genève

La CGN a sélectionné ce printemps un catalogue d'offres au départ de Genève spécialement adaptées aux entreprises. Il était en effet important pour la CGN de donner aux professionnels genevois la possibilité d'offrir à leurs clients, partenaires commerciaux ou collaborateurs un moment hors du temps. Pourquoi ne pas alors les inviter à prendre place à bord d'une croisière ? Des bateaux historiques, une offre de restauration raffinée et un cadre enchanteur sont les atouts sur lesquels la CGN mise pour vous donner envie d'organiser votre événement ou votre dîner d'affaires sur le lac Léman. Le décor de la rade et la beauté des rives genevoises vous offrent un paysage à la fois magnifique et variable en fonction de la lumière et du soleil. L'une des plus belles vues depuis le large est celle du Jet d'eau illuminé lorsque le bateau rentre au port. Une autre façon de découvrir Genève, en quelque sorte.



Café Léman : la table à découvrir à bord de la CGN

Depuis maintenant plus d'un an, Café Léman, filiale de la Maison Caviar House & Prunier, régale les papilles des passagers. Cette saison, les Genevois peuvent découvrir une carte innovante et savoureuse spécialement conçue pour le bateau Belle Epoque « Savoie » avec notamment un menu créé par le chef **Jean-Marc Bessire**, Chef étoilé genevois

du Cigalon « Temple du poisson ». Celui-ci met à l'honneur, dans le respect de la saisonnalité et des fraîcheurs du marché, des produits de la région sélectionnés avec soin.

À la carte également des perches du Léman, un ceviche de sandre mais aussi Lobsters Rolls ou tartares de saumon Balik à déguster au rythme des roues à aube selon les envies de chacun. ■



Sortie d'équipe originale : des moments conviviaux dans un cadre atypique

Pour une sortie d'équipe originale, la CGN suggère ses croisières Afterwork, fondues et repas au large afin de partager un moment inoubliable à bord d'un bateau Belle Epoque en petit groupe ou en privatisant un salon.

- **Lunch sur le lac** : du 15 avril au 18 juin et du 5 septembre au 16 octobre du lundi au vendredi de 12h35 à 14h15 et du samedi au dimanche de 12h35 à 15h20. Tous les jours du 19 juin au 4 septembre de 12h35 à 15h20 au départ de Genève.
- **Soirées au large** : tous les jours du 26 mai au 24 septembre 2022 au départ de Genève de 19h00 à 22h20.
- **Croisières Tapas** : tous les jours du 19 juin au 4 septembre 2022 au départ de Genève de 18h45 à 20h15.
- **Fondues** : tous les vendredis du 30 septembre au 9 décembre 2022 au départ de Genève de 19h45 à 22h15.

Repas d'affaires au large : un rendez-vous d'affaire dans un cadre d'exception

La CGN propose des croisières gourmandes à midi et le soir de deux à trois heures au départ de Genève. L'idéal pour organiser un rendez-vous business, hors du temps et loin de la rive, dans un cadre d'exception.

- **Lunch sur le lac** : du 15 avril au 18 juin et du 5 septembre au 16 octobre du lundi au vendredi

de 12h35 à 14h15 et du samedi au dimanche de 12h35 à 15h20. Tous les jours du 19 juin au 4 septembre de 12h35 à 15h20 au départ de Genève.

- **Soirée au large** : tous les jours du 26 mai au 24 septembre 2022 de 19h00 à 22h20.

Croisière sur mesure : le lac rien que pour vous

Pour votre prochain événement, pourquoi ne pas privatiser un bateau ? La CGN fait naviguer la plus prestigieuse flotte Belle Époque du monde et a pour mission de conserver ce patrimoine unique. La visite de ces bateaux au charme d'antan vaut à elle seule le détour. En parallèle, elle possède des bateaux au design plus contemporain de tailles variables. Ils sont modulables et se plient aisément aux désirs de sa clientèle. La CGN vous donne la possibilité de privatiser l'un de ses bateaux au départ de l'un de ses 42 débarcadères autour du lac Léman.

Cadeaux d'entreprise : une manière originale de dire merci

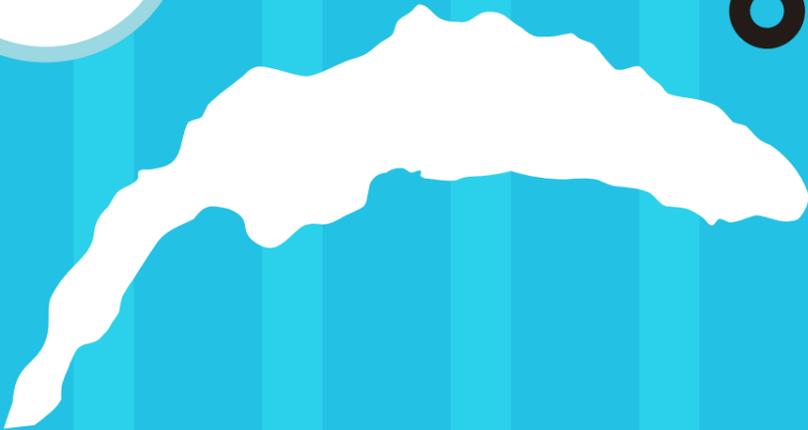
Afin de faire plaisir à vos collaborateurs ou partenaires, la CGN vous propose deux cadeaux d'entreprise.

- **Forfait lacustre** : carte journalière 1^{ère} classe combinée à un bon en restauration.
- **Carte cadeau** : cartes cadeau d'une valeur de votre choix, valables durant 5 ans sur tous les services (transport, restauration à bord, boutique, événements, site web).



GeniLac^o





Ceci n'est pas
un lac.

Pour nous, c'est d'abord une immense source d'énergie naturelle pour notre réseau thermique, capable d'apporter plus de 80% de fraîcheur et de chaleur renouvelables pour des bâtiments genevois d'ici 2030. Vous allez vraiment admirer votre lac autrement.

sig-ge.ch/genilac





Agenda

Commerce international

Mardi 14 juin 2022 de 17h à 19h30 - CCIG

Market Focus : Serbie

Ce séminaire, co-organisé par la CCIG et la Chambre de commerce suisse-serbe, a pour but d'offrir aux entrepreneurs suisses des clés commerciales, juridiques et logistiques pour aborder le marché serbe (voir article en page 4).



Mardi 28 et mercredi 29 juin 2022

Hôtel Président Wilson, Genève

Opportunités commerciales avec les Etats du CCG

Switzerland - GCC Economic Forum



Le Forum économique Suisse – Conseil de coopération du Golfe (CCG), organisé par la Fédération des chambres de commerce et d'industrie des membres du CCG, en collaboration avec la CCIG, a pour but de renforcer les liens économiques entre la Suisse et les pays membres du CCG. Le programme des deux jours se composera d'une série de table-rondes thématiques et de rencontres B2B, auxquelles une large place sera dévolue.



Du mercredi 6 au mercredi 13 juillet 2022

Gabon et Rwanda

Mission économique et commerciale de la Francophonie en Afrique centrale



La CCIG est partenaire de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) dans le cadre d'une mission économique au Gabon et au Rwanda. Ces deux pays ont en partage la volonté d'accélérer la transformation et la diversification de leurs économies en misant sur le développement des investissements publics et la mobilisation des investissements étrangers.



Pour voir l'agenda de la CCIG

www.ccig.ch/agenda



Formation – En partenariat avec BeVisible

Mardi 14 et mercredi 15 juin 2022 - Château de Prangins

BeSMARTphoneVIDEO

Cette formation vise à permettre aux collaborateurs d'entreprises d'acquiescer en deux jours, à l'aide d'un smartphone, les bases nécessaires du tournage et du montage de vidéos.



Formation Export

Jeudi 23 juin 2022 - CCIG

Les Incoterms® leur signification et usage

Lors de la négociation et la conclusion de contrats commerciaux, de multiples questions sont relatives à la logistique et au passage des frontières. Ce séminaire permettra d'apprendre à bien utiliser les Incoterms®.



Formations Blockchain – En partenariat avec l'agence Teles

Jeudi 23 juin 2022 de 9h à 17h

Signature – Quartier des banques, Genève

Blockchain sur mesure



Vendredi 24 juin 2022 de 9h à 13h

Signature – Quartier des banques, Genève

Introduction à la Blockchain



IMPRESSUM

CCIGinfo

Bulletin d'information destiné aux Membres de la CCIG. Paraît 11 fois par an, 3800 exemplaires

Responsable d'édition: Alexandra Rys

Rédaction: Mohamed Atiek, Marguerite Bouillet, Fabienne Delachaux, Nicolas Grangier, Béatrice Ojeda, Alexandra Rys, Erik Simonin

Publicité: HP media SA, tél. 022 786 70 00

Conception: ROSS graphic design

Impression: Atar Roto Presse SA, Satigny

Informations: publications@ccig.ch



Maison de l'économie
Bd du Théâtre 4 - 1204 Genève
Tél. + 41 (0)22 819 91 11
Fax + 41 (0)22 819 91 00
www.ccig.ch



Imprimé en suisse

EDITEUR



START YOUR INTERNATIONAL CAREER



Double degree with University of Plymouth (UK)

BACHELOR AND MASTER PROGRAMS IN:

- International Management
- International Relations and Diplomacy
- Digital Media
- Business Analytics
- Computer Science



IUN.CH
in @ f

PARTENAIRES

OR

SKYNIIGHT SWISS RISK CARE
Our independence • Your best insurance

BCGE groupe mutuel GONET BANQUIERS 1845

ARGENT

m3 GROUPE GED - COPIEURS - IT swisscom CGNI+ devillard

m SC SOFTFINANCE BeVisible .SWISS MEDIAONE CONTACT GLOBAL REACH, LOCAL TOUCH

BRONZE

Allianz Protectas PORTS FRANCS Business School EXECUTIVE TRAVEL BALESTRAFIC integrail Groupe MIGROS JTI FLORIMONT SIG Vitol TP PUBLIOTE SA

DURABILITÉ INTERNATIONAL JURIDIQUE HOSPITALITÉ INNOVATION COWORKING

SUCAFINA P&G EVERSHEDES SUTHERLAND Hilton microshare Regus SPACES Signature